

MAINTENIR ET ACTUALISER SES COMPETENCES DE FORMATEUR PRAP SECTEUR INDUSTRIE-COMMERCE- BATIMENT

Formation habilitée INRS

1 OBJECTIFS

Maintenir et Actualiser les compétences :

- Elaborer un projet de formation-action PRAP intégré à la démarche de prévention de l'entreprise ou de l'établissement,
- Réaliser une démarche PRAP dans le cadre d'une formation-action des salariés,
- organiser, animer et évaluer une formation-action des salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique.

Préalablement à cette formation, chaque candidat aura élaboré un dossier portant sur une formation action PRAP réellement conduite et devra faire apparaître les moments forts de cette action et notamment :

- Les enjeux stratégiques de la formation-action PRAP
- Le déroulé pédagogique réellement conduit
- Le suivi ou l'évolution d'une situation de travail suite à une formation-action PRAP

Ce dossier servira de support à une présentation de 30' et permettra l'évaluation du candidat sur les trois domaines de compétences du formateur PRAP.

2 PUBLIC VISE

Formateur PRAP d'entreprise, d'organisme de formation ou indépendant certifié après le 1er janvier 2009.

3 MODALITES PRATIQUES

3.1 DUREE

21 heures (3 jours)

3.2 VALIDATION

Chaque compétence est validée séparément pour une durée de 3 ans, et la réussite de l'ensemble des épreuves entraîne la délivrance d'un certificat de formateur PRAP.

En cas de non réussite à une ou plusieurs épreuves, il est proposé au candidat une ou des épreuve(s) de rattrapage. Le jury décide si le candidat doit suivre ou non une formation complémentaire avant de se représenter.

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont validé la totalité des domaines de compétences du dispositif pourront prétendre à l'obtention du certificat de formateur PRAP.

Afin de conserver ses prérogatives à mettre en œuvre des formations d'acteur PRAP, le formateur devra participer à un « maintien et actualisation des compétences » formateur PRAP tous les 3 ans.

3.3 LIEU

Dans nos locaux.

3.4 TARIF

Nous consulter.